

COMMUNIQUE

Villeneuve-Loubet, le 04 avril 2019

CAP NATIONALE DU 1^{ER} AVRIL 2019 :

LIEUTENANTS DE CATEGORIE B DEVANT LA DGSCGC

Lors de la séance plénière en CAP Nationale, qui s'est tenue le 1^{er} avril 2019 à Paris, la Fédération Autonome des SPP-PATS, par l'entremise du représentant élu en CAP Nationale officiers de catégorie B, Sébastien ROGER, a affirmé sa volonté de défendre les Lieutenants de catégorie B devant la DGSCGC.

A cet effet, une déclaration liminaire a été faite, afin de souligner le déséquilibre manifeste dans le traitement des officiers de sapeurs-pompiers professionnels, et de dénoncer le mépris des Hauts Fonctionnaires face aux injustices quotidiennes subits par les lieutenants <u>managers</u> intermédiaires.

Déroulement de la séance plénière :

- Approbation du nouveau règlement intérieur
- Désignation du représentant du personnel de L'INSOP
- Validation du tirage au sort du représentant du personnel
- Concours et commission
- VAE-RATD

sera validé

- <u>Nominations par tirage au sort du Lieutenant 1ère Classe Sébastien ROGER pour le jury de concours externe de Lieutenant, et du Lieutenant 2ème Classe Maxime LEMAHIEU pour le jury des examens professionnels</u>

S'agissant de la régularisation de la situation des Lieutenants 2^e classe chefs de service en exercice, si le dialogue social a permis une légère prise de conscience de la DGSCGC, nous entendons soutenir les SDIS dans leur action pour la nomination des Lieutenants 2^e classe au grade de Lieutenant 1^{er} classe.

<u>En conséquence, lors de la CAP B, dite complémentaire, du</u> mois de juillet :

- Le tableau de nomination de 2^e à 1^{er} classe de Lieutenant
- Tous les SDIS seront interrogés afin que le principe d'égalité soit respecté

FEDERATION AUTONOME SPP-PATS

285 avenue des Maurettes 06270 Villeneuve Loubet

Tel: 04 93 34 81 09 Fax: 04 93 29 79 98 secretariat@faspp-pats.org

Affiliée à la FA-FPT

 Les dossiers des années précédentes seront régularisés afin d'éviter tout contentieux

L'antériorité de nomination sera, évidement, maintenue au 1^{er} janvier 2019.

Pour rappel, nous annexons la grille de corrélation emploi et grade de Lieutenant :

1er grade - Lieutenant de 2e classe

- Officier de garde
- Chef de groupe
- Chef de salle opérationnelle
- Adjoint au chef de centre d'incendie et de secours
- Officier expert
- Chef de centre d'incendie et de secours

2e grade - Lieutenant de 1re classe

- Officier de garde
- Chef de bureau en centre d'incendie et de secours
- · Chef de groupe
- Chef de salle opérationnelle
- Officier expert
- Adjoint au chef de centre d'incendie et de secours
- · Adjoint au chef de service
- Chef de centre d'incendie et de secours
- Adjoint au chef de groupement
- Chef de service

3e grade - Lieutenant hors classe

- Officier de garde
- Chef de bureau en centre d'incendie et de secours
- Chef de groupe
- Chef de salle opérationnelle
- Officier expert
- Adjoint au chef de service
- Adjoint au chef de centre d'incendie et de secours
- Chef de centre d'incendie et de secours
- Adjoint au chef de groupement
- Chef de service

S'engager à vos côtés, réussir ensemble: les AUTONOMES